



ACCORD-CADRE N°25B16 EN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA FOURNITURE DE PERIODIQUES FRANÇAIS ET ETRANGERS AUX FORMATS PAPIER ET ELECTRONIQUE ET DE RESSOURCES NUMERIQUES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION APPEL D'OFFRES OUVERT

Accord-cadre passé en application du Code de la Commande Publique (notamment ses articles R2161-2 à R2161-5 et R2162-1 à R2162-6) :

Date limite de remise des plis : Mardi 16 septembre à 16 heures (Heure de Paris)

**Attention, les réponses à la présente consultation doivent être remises exclusivement
sous forme dématérialisée.**

**Il est porté à la connaissance des candidats que l'université de Lorraine
(coordonnateur du groupement) est fermée du 25 juillet au 17 août 2025 inclus. Aucun
échange, ni par voie électronique, ni postal, ne pourra avoir lieu pendant cette période**

Article 1 – Pouvoir adjudicateur et présentation des lots

1.1 - Pouvoir adjudicateur

La présente consultation est lancée par l'Université Bourgogne Europe, l'Université de Lorraine, l'Université Marie et Louis Pasteur, dans le cadre d'un groupement de commandes. Au terme de la procédure groupée, chaque établissement membre du groupement signe un contrat avec le titulaire retenu pour le ou les lots qui le concernent.

1.2 - Objet de la consultation

La présente consultation la fourniture d'abonnements à des périodiques français et étrangers aux formats papier et électronique et de ressources numériques.

1.3 - Lots

L'opération est décomposée en 2 lots attribués séparément :

| N° du lot | Intitulé du lot |
|-----------|--|
| 1 | Abonnements périodiques français sous format papier, ou sous format électronique, ou accessibles à la fois sous format papier et électronique et ressources numériques éditées en France |
| 2 | Abonnements périodiques étrangers sous format papier, ou sous format électronique, ou accessibles à la fois sous format papier et électronique et ressources numériques éditées à l'étranger |

Les candidats pourront soumissionner à tous les lots de la consultation.

Article 2 – Forme du contrat

Le contrat conclu est un **accord-cadre fixant toutes les stipulations contractuelles**. Il s'exécute par l'émission de bons de commande, conformément aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre est conclu avec un titulaire, sans minimum en valeur comme en quantité et avec le maximum suivant sur toute la durée du contrat :

| Etablissement | Lot n°1 | | Lot n°2 | |
|-----------------------------------|------------------------------|---|------------------------------|---|
| | Montant HT estimatif annuel* | Montant maximum HT sur toute la durée de l'accord-cadre | Montant estimatif HT annuel* | Montant maximum HT sur toute la durée de l'accord-cadre |
| Université Bourgogne Europe (UBE) | 160 000 € | 1 280 000 € | 200 000 € | 1 600 000 € |

| | | | | |
|--|-----------|-------------|-----------|-------------|
| Université de Lorraine (UL) | 600 000 € | 5 000 000€ | 800 000 € | 7 000 000€ |
| Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) | 206 000 € | 1 648 000 € | 369 000 € | 2 952 000 € |

* les montants sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas l'établissement

Article 3 – Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

3.1 - Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

3.2 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le présent marché ne comporte pas de PSE.

Article 4 – Accès au dossier de consultation et modalités de dépôt des réponses

4.1 - Accès au dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être :

- soit retiré sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons>

Dans la barre de recherche rapide, rechercher la consultation en spécifiant sa référence, soit **25B16** et valider ladite recherche.

- soit demandé à l'adresse électronique suivante : dha-metz@univ-lorraine.fr

4.2 - Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent demander tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en faisant parvenir leur demande écrite à l'adresse électronique suivante :

Courriel : dha-metz@univ-lorraine.fr

Cependant, l'université ne s'engage à répondre aux demandes de renseignements complémentaires que dans l'hypothèse où celles-ci lui parviendraient au plus tard **le mardi 9 septembre 2025 à 16 h 00 (heure de Paris)**.

Au-delà de cette date, l'université se réserve la possibilité de ne pas répondre aux demandes de renseignements complémentaires, en considérant qu'elles n'ont pas été transmises en temps utile.

Les réponses apportées par l'université seront envoyées à l'ensemble des personnes s'étant identifiées par courriel à l'adresse électronique indiquée par les candidats ayant téléchargé le dossier.

Aucune question ne pourra être posée verbalement et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu au présent article.

Il est porté à la connaissance des candidats que l'université de Lorraine, coordonnateur du groupement, est fermée du 25 juillet au 17 août 2025.

Aucun échange, ni par voie électronique, ni postal, ne pourra avoir lieu pendant cette période.

4.3 - Modalités de dépôt des réponses

Les candidats doivent remettre leur réponse à la présente consultation au plus tard aux dates et heures indiquées en page de garde du présent document.

Les réponses qui parviendraient après cette date, quel que soit le mode de dépôt, seront éliminées.

Les réponses à la présente consultation doivent être remises exclusivement sous forme dématérialisée.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons>

(n° de référence de la consultation **25B16**) en cliquant sur l'icône "  ", "accéder à la consultation" – Onglet Dépôts".

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'Université de Lorraine peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Copie de sauvegarde :

Le candidat peut, s'il le désire, envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse (sur support papier ou sur support physique électronique : CD Rom, clé USB, ...).

Cette copie de sauvegarde doit respecter les modalités de présentation des candidatures et des offres et être placée dans un pli scellé adressé à l'adresse figurant ci-dessous :

Université de Lorraine
Direction des achats et des marchés publics
Service achats et marchés publics du site de Metz
Maison de l'université
Ile du Saulcy – BP 80794
57012 Metz cedex
Avec la mention suivante :
« Copie de sauvegarde – Accord-cadre numéro 25B16 – Ne pas ouvrir -»

En cas de remise d'une copie de sauvegarde contre récépissé, l'attention des candidats est appelée sur le fait que le secrétariat du service auxquels les plis doivent être remis sont situés

au rez-de-chaussée de la présidence de l'université de Lorraine – Maison de l'Université Ile du Saulcy et sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure de Paris), sauf jours fériés et périodes de fermeture de l'établissement. **L'université de Lorraine est fermée du 25 juillet au 17 août 2025.**

4.4 - Signature électronique

La signature électronique ne sera demandée qu'auprès du candidat pressenti. Lors du dépôt de l'offre, la signature n'est pas obligatoire.

Si le candidat pressenti est dans l'incapacité avérée de pouvoir signer son offre de façon électronique, l'Université pourra l'inviter à déposer les documents concernés par voie papier. Ces documents devront être signés de façon originale manuscrite.

Pour signer électroniquement les pièces de sa réponse à la présente consultation, le candidat utilise un certificat de signature appartenant à l'une des deux catégories de certificats visés à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Le certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat.

Attention, l'obtention d'un certificat électronique peut prendre plusieurs jours.

Le format de signature utilisé est conforme au référentiel général d'interopérabilité version 2.0 approuvé par l'arrêté du 20 avril 2016. Les formats de signature sont XAdES, CAdES ou PAdES.

Sauf mention contraire, l'Université de Lorraine invite les candidats à utiliser le format de fichier .pdf et à privilégier le format de signature PAdES.

Les informations concernant le référentiel général de sécurité sont disponibles à l'adresse suivante : <https://references.modernisation.gouv.fr/securite>

NB : La seule signature du dossier permettant l'archivage et la compression des données (dossier de type « .zip »), contenant les documents remis à l'appui de la réponse du candidat n'est pas suffisante. Chacune des pièces de l'accord-cadre pour lesquelles la signature est requise doit être signée. Il appartient donc au candidat de signer électroniquement individuellement les documents figurant dans ces dossiers.

Il est par ailleurs rappelé qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante : .zip, .pdf, .doc, .rtf, dwg et .xls.

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse(s).

Article 5 – Modifications apportées par l’Université au dossier de la consultation et retrait du dossier de la consultation

L’Université se réserve le droit d’apporter des modifications au dossier de consultation.

Les candidats en seront informés par courrier électronique à l’adresse électronique indiquée par les candidats ayant communiqué une adresse électronique.

AUSSI, IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX PERSONNES TELECHARGEANT LE DOSSIER DE CONSULTATION DE RENSEIGNER LE FORMULAIRE D’IDENTIFICATION DESTINÉ A PERMETTRE LA TRANSMISSION DES MODIFICATIONS ÉVENTUELLES.

Article 6 – Conditions de participation

Sont demandés concernant la situation propre du candidat les renseignements nécessaires pour obtenir une évaluation de la capacité économique, financière et technique en vue de la sélection des candidatures en application de l’article R2144-3 du Code de la Commande Publique.

Les candidats n’ont la possibilité de présenter qu’une seule offre en qualité de candidat individuel. Ils ont néanmoins la possibilité de présenter une ou plusieurs offres en qualité de membre d’un ou plusieurs groupements d’opérateurs économiques, solidaire ou conjoint.

En cas de groupement d’entreprises, aucune forme particulière n’est exigée par le pouvoir adjudicateur dès lors que la forme du groupement attributaire est compatible avec une exécution conforme du contrat. Les candidatures et les offres sont signées soit par l’ensemble des membres du groupement, soit par le mandataire s’il justifie des habilitations nécessaires au stade de la passation du contrat.

En cas de groupement conjoint, le groupement candidat veillera à bien remplir l’article « Répartition des prestations » de l’acte d’engagement et joindra les RIB des membres du groupement.

Article 7 – Présentation des candidatures et des offres

7.1- Pièces demandées à l’appui de la candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- **Une lettre de présentation de la candidature (modèle recommandé : formulaire DC1 joint au dossier de consultation) complétée ;**
- **La déclaration du candidat (modèle recommandé : formulaire DC2 joint au dossier de consultation) dûment renseignée;**
- **La déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les prestations objet de l’accord-cadre, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (modèle recommandé : formulaire DC2);**
- **Une présentation d’une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;**
- **En cas de co-traitance, chaque co-traitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnés ci-dessus, à l’exception de la lettre de candidature (formulaire DC1), qui peut être commune à l’ensemble du groupement, qui précise la forme du groupement et l’identité du mandataire.**

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'Université, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'Université.

A titre informatif, un document unique de marché européen (DUME) au sens de l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, associé à la présente consultation a été créé sur le profil acheteur PLACE. Le candidat a la possibilité de compléter ce DUME en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.

7.2 - Pièces demandées à l'appui de l'offre

1 / Pour chaque lot, le candidat devra obligatoirement fournir les pièces suivantes à l'appui de son offre :

- L'annexe n°1 à l'acte d'engagement « cadre de réponse technique et financier »(un par lot) dûment complétée ;
- L'annexe n°2 à l'acte d'engagement « cadre de réponse éco-conception service numérique » dûment complétée .

L'acte d'engagement complété et signé sera ensuite exigé auprès du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat, avant notification (cf. article 7.3)

Après attribution du marché, chaque membre du groupement signera avec l'attributaire son propre contrat.

- Un mémoire technique décrivant l'organisation de la structure et les moyens (matériels, humains, logistiques) mis en œuvre pour l'exécution de la prestation.

2/ Pour chaque lot : Afin de pouvoir réaliser des tests des sites web marchands et d'en apprécier les fonctionnalités et l'ergonomie, chaque soumissionnaire présentant une offre devra communiquer dans sa réponse les codes et moyens permettant d'accéder à un site test équivalent au site web qui serait utilisé en cas d'attribution du marché.

En complément, une présentation de la mise en œuvre de l'ensemble des fonctionnalités proposées sur le site web marchand du candidat doit être transmise avec l'offre, sous la forme électronique.

Cette présentation doit comporter au minimum des copies d'écran de l'ensemble des fonctionnalités proposées.

La présentation doit également permettre un accès à un catalogue en ligne avec moteur de recherche.

La durée de l'ouverture du compte test doit être indiquée et doit permettre des consultations pendant la durée de validité des offres.

L'acte d'engagement sera envoyé par chaque établissement membre du groupement, en fin de procédure, au candidat retenu.

Ce document signé sera exigé auprès du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat, avant notification (cf. article 7.3)

7.3 - Pièces à produire par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le contrat produira dans le délai imparti par l'université :

- a)** Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de l'année précédent la consultation ;

Pour les entreprises créées postérieurement au 1er janvier de l'année de lancement de la présente consultation, le récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises se substituera aux attestations fiscales et sociales demandées ci-dessus.

Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement ;

- b)** Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5, ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail

Certains de ces certificats et attestations peuvent être obtenus en ligne, sur les sites suivants : <http://www.urssaf.fr/> et <http://www.impots.gouv.fr/>.

Des renseignements concernant la délivrance des attestations fiscales sont disponibles à cette adresse :

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_5336/fichedescriptive_5336.pdf

- c)** Pour le candidat établi à l'étranger : Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion

- d)** En cas de redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés

En outre, afin de pouvoir valablement contracter avec l'Université, il sera demandé au candidat pressenti de fournir :

- e)** Un acte d'engagement dûment complété et signé

- f)** Tous documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise le cas échéant

Les candidats ont la possibilité de remettre les documents mentionnés ci-dessus dans le dossier dès la réponse à l'appel public à la concurrence.

Article 8 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des réponses

Article 9 – Admission des candidatures (ensemble des lots)

En vertu des articles R2144-1 et suivants du Code de la Commande publique, sont éliminées :

- Les candidatures dont le candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-6 du Code de la Commande Publique.
- Les candidatures qui ne présentent pas des capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes. La capacité sur ce point sera appréciée à partir des éléments apportés dans les déclarations, certificats, pièces ou attestations demandés aux candidats.

Outre les interdictions de soumissionner définies ci-dessus, l'Université de Lorraine retient, en application de l'article L.2141-10 du Code de la commande publique, l'interdiction de soumissionner suivante :

- Les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue, directement ou indirectement, a un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

Article 10 – Critères de choix des offres

Parmi les offres présentées, seront écartées les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la Commande Publique.

Toutefois, l'Université peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Parmi les candidats ayant remis un dossier complet et une offre conforme aux exigences de l'université, les critères suivants seront pris en compte pour la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, selon la pondération indiquée :

Lot n° 1 : Périodiques français sous format papier, ou sous format électronique, ou accessibles à la fois sous format papier et électronique et ressources numériques éditées en France.

1. Prix : pourcentage appliqué par le candidat pour les frais de service : **40 %**

Note du candidat : (pourcentage de frais de service le plus bas/ pourcentage de frais de service de l'offre analysée) x la pondération du critère

2. Pertinence et efficacité des propositions du soumissionnaire pour garantir la bonne livraison et le suivi des incidents de l'ensemble des périodiques : **17%**
3. Complétude, qualité et pertinence du catalogue en ligne : **15 %**
4. Qualité de gestion et de suivi des commandes en ligne : **15 %**
5. Ergonomie d'utilisation de l'interface du site web : ce critère sera évalué sur la

base d'un test du site web et de l'examen de documents descriptifs des fonctionnalités du site, notamment la pertinence des aides, la qualité des didacticiels, la facilité à effectuer une requête, la facilité à trouver l'information :

3 %

6. Performance environnementale liée à l'exécution des prestations : **10 %**

Les éléments sur lesquels se baseront l'analyse des critères 2, 3, 4 et 5 sont indiqués à l'annexe 1 à l'acte d'engagement « Cadre de réponse technique et financier » à compléter par le soumissionnaire.

Le critère 6 est basé sur les réponses apportées dans l'annexe 2 Cadre de réponse Eco-conception de service numérique.

Le total des points obtenus pour chacun des critères sera ramené à la pondération du critère selon les modalités suivantes :

Note du candidat= (total points de l'offre analysée sur le critère/nombre de points attribué à l'offre la mieux notée sur le critère) x pondération du critère

Le candidat ayant le plus de points par critère se voit attribuer la note maximale sur le critère.

Lot n° 2 : Périodiques étrangers sous format papier, ou sous format électronique, ou accessibles à la fois sous format papier et électronique et ressources numériques éditées à l'étranger.

1. Prix : pourcentage appliqué par le candidat pour les frais de service : **40 %**

Note du candidat = (pourcentage de frais de service le plus bas/ pourcentage de frais de service de l'offre analysée) x pondération du critère

2. Pertinence et efficacité des propositions du soumissionnaire pour garantir la bonne livraison et le suivi des incidents de l'ensemble des périodiques : **17%**

3. Complétude, qualité et pertinence du catalogue en ligne : **15 %**

4. Qualité de gestion et de suivi des commandes en ligne : **15 %**

5. Ergonomie d'utilisation de l'interface du site web : ce critère sera évalué sur la base d'un test du site web et de l'examen de documents descriptifs des fonctionnalités du site, notamment la pertinence des aides, la qualité des didacticiels, la facilité à effectuer une requête, la facilité à trouver l'information : **3%**

6. Performance environnementale liée à l'exécution des prestations : **10 %**

Les éléments sur lesquels se baseront l'analyse des critères 2, 3, 4 et 5 sont indiqués à l'annexe 1 à l'acte d'engagement « Cadre de réponse technique et financier » à compléter par le soumissionnaire.

Le critère 6 est basé sur les réponses apportées dans l'annexe 2 Cadre de réponse Eco-conception de service numérique.

Le total des points obtenus sur le critère sera ramené à la pondération du critère selon les modalités suivantes :

Note du candidat= (total points de l'offre analysée sur le critère/nombre de points attribué à l'offre la mieux notée sur le critère) x pondération du critère

Le candidat ayant le plus de points par critère se voit attribuer la note maximale sur le critère.

Article 11 – Rectification du cadre de réponse technique et financier

En cas de contradiction dans l'offre d'un candidat, les indications portées dans le cadre de réponse technique et financier prévaudront sur toutes autres indications de prix figurant dans l'offre ; le cadre de réponse technique et financier sera rectifié en conséquence :

- Les erreurs de report, de multiplication ou d'addition contenues dans le cadre de réponse technique et financier seront rectifiées ;
- Le montant ainsi corrigé sera pris en considération lors du jugement des offres

Si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le ou les sous-détails de prix qui seraient erronés, pour les mettre en harmonie avec les prix correspondants, en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

Article 12 – Adresse de contact

Les candidats seront particulièrement attentifs à renseigner dans leur offre une adresse courriel consultée régulièrement dans la mesure où cette adresse pourra être utilisée par l'Université de Lorraine pour tout échange.

Il appartient donc au soumissionnaire de relever son courrier électronique sur une base régulière. La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile.